

Document d'orientation destiné aux responsables politiques pour l'élaboration de politiques cohérentes en matière de drogues licites et illicites

Adopté lors de la 69e réunion
des Correspondants Permanents



Table des matières

1. Objet et but du présent document	5
2. Contexte	6
3. Eléments constitutifs d'une politique en matière de drogues	7
3.1. L'approche fondée sur les droits de l'homme	8
3.2. Point de vue de la santé publique	9
3.3. Cibler les groupes vulnérables	9
3.4. Politiques fondées sur des connaissances scientifiques	10
3.5. Cohérence entre les drogues licites et les drogues illicites	11
3.6. Approche équilibrée entre la réduction de la demande et la réduction de l'offre	12
3.7. Réduction de l'offre	12
3.8. Réduction de la demande	14
3.9. Bonnes pratiques et instruments internationaux	18
3.10. Transversalité	19
4. Planification et mise en œuvre	20
4.1. Etablir un soutien institutionnel	21
4.2. Efficacité et efficacité	21
4.3. Créer des structures de coopération et de coordination	22
4.4. Suivi et évaluation	24
4.5. Garantir la qualité	25
4.6. Amorcer et gérer le changement	26
Annexe 1	
Sélection d'instruments, d'outils et de ressources utiles à l'élaboration de politiques en matière de drogues	28
Conception générale des politiques en matière de drogues	28
Pour des politiques cohérentes et intégrées	30
Droits de l'homme	32
Réduction de l'offre	33
Répression des infractions	35
Prévention	36
Prise en charge thérapeutique	38
Evaluation	40
Travaux en cours	44
Annexe 2	
Observations sur la mise en œuvre des politiques en matière de drogues entre 2003 et 2010	47



Objet et but du présent document

Les politiques en matière de drogues relevant de la compétence des Etats, les stratégies et plans d'action nationaux en matière de drogues se caractérisent par une grande hétérogénéité, reflet de la diversité des enjeux nationaux. Bien que nécessaire et enrichissant, le partage d'expériences et d'informations sur les politiques et les stratégies appliquées entre pays européens se heurte fréquemment aux barrières linguistiques, faute de traduction systématique de la littérature en la matière. Alors que les rapports s'appuyant sur la recherche scientifique, les recommandations, guides et recueils de bonnes pratiques sont de plus en plus abondants, l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies et de plans d'action doit également tenir compte d'un nombre croissant d'instruments internationaux à caractère juridique ou politique ainsi que des supports produits par les organisations internationales, gouvernementales ou non gouvernementales. Rares (voire inexistantes) sont en revanche les documents offrant aux décideurs un aperçu rapide et qualitatif des outils et instruments à prendre en compte. L'abondance des ressources documentaires est telle que bien souvent elle ne permet pas leur prise en compte. En outre, la plupart des ressources en question s'adressent aux spécialistes plutôt qu'aux décideurs et responsables politiques.

Ce document d'orientation a pour but d'offrir aux décideurs et aux responsables politiques un aperçu des outils, instruments et principes fondamentaux utiles au travail d'élaboration, de révision et de mise en oeuvre de politiques, stratégies et plans d'action dans le champ des drogues et des comportements de dépendance. Il propose une série de principes directeurs synthétisant les éléments clés à prendre en compte pour élaborer des politiques cohérentes et des stratégies efficaces en matière de drogues. Il offre également une sélection d'instruments, d'outils et de ressources élaborés par des organisations européennes et internationales (annexe 1), ainsi qu'une série d'observations sur les pratiques existantes, formulées par des responsables politiques (annexe 2).

Contexte

Il est reconnu que nos sociétés sont de plus en plus touchées par le phénomène des conduites addictives non seulement vis-à-vis de substances psychoactives licites ou illicites mais également vis-à-vis de comportements tels que les jeux d'argent, les jeux vidéo et internet ou l'anorexie. Il apparaît de plus en plus évident que le système cérébral de réception et de neurotransmission des influx nerveux n'est pas organisé selon les mêmes catégorisations que celles sur lesquelles s'appuient les politiques et les approches dans ce domaine. La conclusion qui s'impose est que le problème de la consommation de drogue doit être traité dans le contexte plus large des « conduites addictives ».

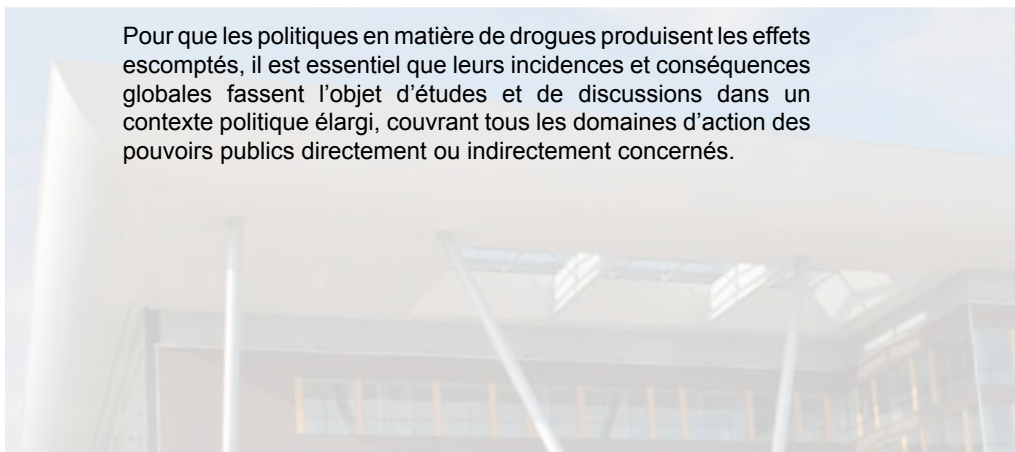
Parallèlement, le trafic de drogue peut déstabiliser les sociétés et menacer la sécurité internationale. Les substances illégales font l'objet d'une économie clandestine qui fait peser des risques importants sur l'économie. De fait, les politiques de lutte contre la toxicomanie et le trafic de drogues illicites ont un impact à la fois sur les politiques sociales, sanitaires, réglementaires et répressives ainsi que sur l'économie et la sécurité des Etats. Il est donc essentiel de se préoccuper des dommages induits par ces trafics du point de vue de la santé publique et de la société. L'ensemble des mesures doit être élaboré à la lumière des dispositions actuelles relatives aux droits de l'homme, et en conformité avec celles-ci.

3

Eléments constitutifs d'une politique en matière de drogues

Les stratégies ou politiques en matière de drogues partent du double constat selon lequel d'une part les conduites addictives et la prise de drogues illicites représentent un danger pour la santé publique, et d'autre part que le trafic de drogues illicites constitue une menace pour la sécurité et l'ordre publics. Les politiques et les mesures de lutte contre la drogue doivent s'attaquer à ces problèmes en assumant la responsabilité partagée de protéger les droits de l'homme et de faire respecter la primauté de la loi. Le respect de ces principes est une condition indispensable pour obtenir des résultats durables au bénéfice de la société toute entière, dans le domaine de la lutte contre les comportements de dépendance aux substances licites et illicites et le trafic de drogues.

Pour que les politiques en matière de drogues produisent les effets escomptés, il est essentiel que leurs incidences et conséquences globales fassent l'objet d'études et de discussions dans un contexte politique élargi, couvrant tous les domaines d'action des pouvoirs publics directement ou indirectement concernés.



3.1. L'approche fondée sur les droits de l'homme

L'approche fondée sur les droits de l'homme repose sur la prise en compte de toutes les normes applicables en matière de droits de l'homme dans les politiques, stratégies, plans d'action et processus de mise en œuvre en matière de drogues. Elle permet de faire progresser le respect de ces normes et garantit une protection effective des droits humains. Par droits de l'homme, on entend ici les droits garantis par les instruments en vigueur, tels que les conventions du Conseil de l'Europe.

Placer les droits de l'homme au cœur des politiques en matière de drogues implique de concilier les droits de l'homme et l'intérêt public comme moyen d'accroître l'efficacité des mesures concernant les substances psychotropes et les problèmes connexes. L'approche fondée sur les droits de l'homme se caractérise également par le traitement global des problèmes multidimensionnels, qui permet de tenir compte d'une série de facteurs défavorables – interdépendants et se renforçant mutuellement – en évitant d'aggraver la stigmatisation, la discrimination, l'insécurité et l'exclusion sociale. Les politiques fondées sur les droits de l'homme ouvrent ainsi la possibilité d'atteindre plus efficacement les groupes vulnérables au sein de la société.

Le fait de garantir et de favoriser la participation des personnes concernées par les politiques en matière de drogue, notamment les groupes d'utilisateurs et leurs proches, constitue non seulement une bonne pratique démocratique dans le processus d'élaboration des politiques publiques, mais favorise également l'efficacité et l'impact de ces politiques. Le fait d'impliquer les personnes directement concernées est doublement bénéfique dans la mesure où cela favorise non seulement la promotion des compétences et des ressources de ces personnes (empowerment) et où cela contribue à enrichir l'élaboration des politiques publiques.

3.2. Point de vue de la santé publique

Lorsqu'ils élaborent leurs politiques publiques, les gouvernements se soucient en priorité de la santé, de la sécurité et du bien-être de leurs citoyens. La consommation de substances psychoactives et les conduites addictives posent des problèmes de santé (santé physique et/ou santé mentale) mais pas uniquement. Les facteurs sociaux liés à la consommation de substances psychoactives – la personnalité, les attitudes, les attentes et les motivations de l'utilisateur, ses conditions de vie et le contexte social – font apparaître la dimension sociétale du phénomène. À cela s'ajoutent les aspects collatéraux des infractions liées à la drogue tels que les nuisances publiques, les problèmes de sécurité, ainsi que les conséquences financières et économiques. Les politiques relatives aux substances psychoactives relèvent du domaine de la santé publique en ce qu'elles sont liées à la santé physique et mentale, à l'ordre public ainsi qu'au contexte sociétal dans son ensemble.

L'intervention précoce et la prévention primaire sont essentielles pour limiter les facteurs de risque et renforcer les facteurs de protection des personnes vulnérables et/ou à risque. L'enjeu est d'intervenir le plus tôt possible au stade où les problèmes sont susceptibles d'apparaître. Cela implique que peuvent être considérés comme des groupes cibles non seulement les enfants et les jeunes mais également toutes les personnes considérées comme vulnérables et/ou en situation de risque. L'intervention précoce consiste à identifier et à agir sur le problème suffisamment tôt pour le résoudre ou l'atténuer.

3.3. Cibler les groupes vulnérables

Les États membres s'accordent à reconnaître que les politiques en matière de drogues doivent apporter une attention spéciale aux groupes de personnes considérées comme particulièrement à risques et vulnérables à l'usage de drogues. Parmi ces groupes figurent les plus jeunes, les jeunes placés en institution, les

jeunes en échec scolaire ou rencontrant des difficultés dans leurs études, les jeunes issus de milieux sociaux précaires ou vivant dans des quartiers défavorisés, les jeunes délinquants, et plus généralement les personnes menacées d'exclusion sociale et les personnes en situation d'exclusion. Une attention particulière est portée aux jeunes de familles présentant des problèmes d'addiction, les personnes ayant subi des traumatismes et violences et notamment des violences sexuelles. Des études montrent que les personnes appartenant à ces groupes présentent un risque plus élevé que la moyenne de consommer des drogues à un âge précoce et d'usage problématique de drogues.

Pour améliorer l'efficacité des politiques publiques de prévention en matière de toxicomanie, l'accent devrait être mis prioritairement sur les groupes vulnérables. A cet égard, il est essentiel d'offrir des services accessibles et disponibles ainsi que de mener des interventions sélectives et ciblées.

3.4. Politiques fondées sur des connaissances scientifiques

Les politiques et actions publiques s'appuyant sur des travaux de recherche sont d'autant plus efficaces qu'elles exploitent de manière optimale les connaissances validées sur le plan scientifique. Les données disponibles peuvent mettre en évidence l'efficacité ou l'absence d'efficacité des mesures prises mais, dans de nombreux domaines, l'éventail des connaissances est limité, tandis que dans d'autres domaines, les travaux menés à ce jour soulèvent davantage de questions qu'ils n'apportent de réponses. Il convient donc de se concentrer sur les domaines dans lesquels on dispose d'une base scientifique suffisante pour formuler des priorités. Dans ceux où les connaissances scientifiques font défaut, il est souhaitable d'encourager la conduite d'études expérimentales et d'adopter des politiques fondées sur des considérations éthiques.

Il est indispensable de se doter de dispositifs pratiques capables de relier action politique et recherche scientifique à partir de l'examen systématique des résultats obtenus sur le terrain. Il ne s'agit pas de créer de nouvelles structures ou institutions mais plutôt de multiplier les lieux et les occasions de rencontre et d'interaction entre la politique et la recherche : groupes de travail, évaluation des politiques publiques, rapports d'expertise, séminaires d'information, colloques, sessions de formation et de perfectionnement. L'information pertinente doit faire l'objet d'une synthèse et être formulée de manière à répondre aux besoins des décideurs en faisant apparaître les choix politiques qui peuvent être faits, ainsi que leurs conséquences et risques éventuels.

3.5. Cohérence entre les drogues licites et les drogues illicites

Le développement de la polytoxicomanie et les découvertes de la neurobiologie et de la recherche sur la dépendance ont donné lieu à des approches plus globales dans la lutte contre la toxicomanie. L'existence de liens étroits entre la toxicomanie et d'autres dépendances implique que les politiques relatives aux drogues licites, illicites et aux comportements de dépendance, notamment aux médicaments, aux jeux d'argent ou à internet, soient cohérentes entre elles et participent d'une même logique. En conséquence, les politiques en matière de drogues licites et illicites sont de plus en plus fréquemment formulées dans un objectif global de santé publique et de bien être, dans l'espoir d'obtenir des résultats à une échelle plus vaste. C'est également un moyen de faire en sorte que les politiques adoptées dans un domaine ne soient pas contraires aux objectifs fixés dans un autre domaine.

Le concept d'approche cohérente des substances psychotropes licites et illicites, pourrait servir de base à une politique nationale en matière de drogues, qui tient compte des liens

et des interactions entre les différents problèmes sociaux et politiques liés à la consommation de drogue. Une politique en matière de drogues ne se limite pas à un ensemble de lois et de programmes : la cohérence de ses éléments constitutifs est également indispensable. Pour être efficace et avoir une portée suffisante, elle doit également tenir compte des interactions avec les autres domaines de l'action politique – l'économie, le travail, la famille, les jeunes, etc. A négliger ces facteurs contextuels, on cours le risque que des politiques appropriées dans un domaine produisent des effets contradictoires voire aient des effets négatifs dans d'autres domaines.

3.6. Approche équilibrée entre la réduction de la demande et la réduction de l'offre

Aujourd'hui, tous les instruments juridiques et politiques traitant des politiques en matière de drogues soulignent la nécessité de maintenir un équilibre entre les mesures visant à réduire l'offre et celles destinées à réduire la demande. Cet équilibre doit également se retrouver au niveau budgétaire et dans la hiérarchie des priorités. Pour qu'un équilibre soit efficace, il faut assurer une coordination et une coopération entre les deux parties qui le composent. S'agissant des politiques en matière de drogues, il est particulièrement important que les services répressifs entretiennent une coopération efficace avec les services sociaux et de santé, et que la complémentarité des parties impliquées soit assurée.

3.7. Réduction de l'offre

La réduction de l'offre relève de la lutte contre la criminalité et comprend traditionnellement la saisie de drogue, la lutte contre le trafic et la coopération nationale et internationale entre les services de police, de contrôle des frontières et des douanes. En outre, toute stratégie de réduction de l'offre doit également inclure, avec le même niveau de priorité, la lutte contre le blanchiment d'argent et contre la corruption.

Concernant les substances psychoactives licites, des mesures réglementaires sont indispensables à toute stratégie cohérente de réduction de l'offre : systèmes d'autorisation, limites d'âge, systèmes de contrôle de la distribution, contrôle des drogues synthétiques et des produits chimiques précurseurs légaux pour la production de substances illicites.

La capacité à intercepter les flux financiers alimentant le trafic de drogues est un élément décisif conditionnant l'efficacité dissuasive des systèmes de justice pénale. Ces derniers doivent disposer de moyens adaptés pour saisir les bénéficiaires, les profits et les avoirs des trafiquants et les produits du trafic et pour sanctionner les réseaux et institutions qui facilitent ces transactions.

Face à la mondialisation du trafic, il est essentiel que les acteurs directement impliqués dans la lutte contre la drogue mènent une coopération transnationale efficace. Les politiques en matière de drogues doivent répondre à la nécessité, pour les services de police, de contrôle des frontières et des douanes, de communiquer en direct et en temps réel. En conséquence, il importe de faciliter la mise en place des infrastructures techniques nécessaires et la formation des agents à tous les niveaux de coopération interservices transnationale.

En ce qui concerne la lutte contre le trafic de drogues, les efforts ont été jusqu'à présent principalement centrés sur les grands moyens de transport et les principaux circuits d'acheminement. Les changements qui peuvent être observés dans ce domaine suggèrent de s'intéresser de plus près à l'aviation générale et aux aéroports secondaires ainsi qu'aux petits ports maritimes et aux régions côtières isolées. Un autre défi en matière de réduction de l'offre et de contrôle des risques est la vente de substances psychoactives via internet.

La mise au point d'indicateurs revêt une importance primordiale dans la définition des objectifs de réduction de l'offre et dans l'évaluation de l'efficacité des mesures prises. De fait, l'évaluation de l'efficacité globale des interventions est une condition de l'efficacité et de l'efficience des politiques de réduction de l'offre.

3.8. Réduction de la demande

Si les mesures de réduction de l'offre ont un but et une portée préventive, les mesures de prévention visant à réduire la demande sont tout aussi importantes. Par réduction de la demande, on entend généralement la prévention, la prise en charge thérapeutique et la réadaptation, ainsi que les mesures concernant les risques et les effets de la consommation de drogue.

3.8.1. Prévention

Il est difficile de mesurer l'efficacité réelle des actions de prévention, et d'établir des liens de causalité directs avec les mesures en question. Néanmoins, il importe d'inclure dans toute stratégie de prévention des principes et des modèles qui ont déjà été mis en pratique et qui ont déjà donné des résultats prometteurs.

Toute stratégie de prévention doit contenir des éléments de prévention universelle, sélective et ciblée, et comprendre des programmes s'adressant aux jeunes d'une part et aux adultes d'autre part. Chaque volet de la prévention doit ainsi faire l'objet d'une évaluation quant à son utilité et à sa faisabilité en regard de la situation dans le pays concerné. L'orientation principale de la stratégie de prévention doit être définie sur la base de cette évaluation de manière à utiliser au mieux les ressources disponibles et à obtenir la meilleure efficacité possible.

La prévention universelle s'adresse à la population dans son ensemble. Elle vise à empêcher ou retarder l'initiation à l'usage de drogue en apportant à chacun les informations et les compétences nécessaires pour prévenir les problèmes liés à la consommation de drogue.

La prévention sélective s'adresse aux groupes de population qui présentent temporairement ou durablement une vulnérabilité

particulière vis-à-vis de la consommation de drogue. L'intérêt de cette démarche réside dans le fait que les populations concernées sont clairement identifiables. Cette démarche présente l'avantage que les populations concernées sont clairement identifiables et permet aux interventions de prévention ciblées de prévenir ou de retarder l'initiation à l'usage de drogues.

La prévention ciblée cherche à identifier, sur la base de certains indicateurs corrélés à la consommation de drogue, les personnes qui présentent les premiers symptômes de consommation de drogue, ou un risque élevé de consommer de la drogue. Son objectif est de prévenir l'apparition d'une dépendance à la drogue.

Afin de permettre une détection précoce et des interventions adaptées auprès des groupes à risque et des groupes vulnérables, il convient d'impliquer, de sensibiliser et le cas échéant former les médecins généralistes ainsi que les autres professionnels de première ligne.

3.8.2. Prise en charge thérapeutique et réhabilitation

Les politiques relatives à la prise en charge thérapeutique des personnes qui consomment de la drogue doivent s'inscrire dans un système intégré assurant une continuité des soins fondée sur l'abstinence, le soutien et l'atténuation des dommages associés à l'usage de drogue. Ce dispositif doit être étroitement relié à des services destinés à réduire les risques liés à la consommation de drogue de manière à disposer d'un système complet de soins et de soutien. Un tel système doit comprendre, d'une part, des services facilement accessibles pour répondre aux besoins immédiats des consommateurs de drogue, conjugués à des interventions de motivation et de soutien pour les inciter à rompre avec le mode de vie lié à la consommation de drogue, et d'autre part, des procédures concrètes permettant de participer à des programmes de traitement structurés, axés sur la stabilisation ou l'abstinence. Les services disponibles doivent être conçus de manière à répondre aux besoins des différents groupes de patients.

Le système général de soin devrait favoriser le repérage et l'intervention dès les premières phases de consommation de drogue avant qu'elle ne pose problème et qu'elle ne crée une dépendance. Il ne suffit pas de prévoir des programmes de traitement pour les consommateurs de drogue qui connaissent de graves problèmes ; les populations à risque, ou qui sont sur la voie de la dépendance, doivent elles aussi bénéficier d'une grande attention.

La prise en charge thérapeutique et la réhabilitation sont indissociables. Les mesures d'inclusion sociale ont pour but de faciliter la réhabilitation et constituent un élément important pour le succès de la prise en charge thérapeutique. Les mesures liées au logement, à l'emploi, aux activités de loisirs etc. sont des éléments importants pour une réhabilitation réussie.

3.8.3. Atténuer les effets néfastes de la consommation de drogue

Les mesures visant à réduire les effets négatifs de la drogue, faire reculer le nombre de décès et atténuer les nuisances publiques font partie intégrante de nombreuses stratégies nationales en matière de drogues, et comptent parmi les priorités politiques de la plupart des pays. Les mesures visant à minimiser les risques sanitaires associés à la consommation de drogue ont fortement contribué au développement des politiques de santé publique, en particulier dans le domaine des maladies transmises par le sang.

Les mesures visant à limiter les effets négatifs de la consommation de substances pour le consommateur, la santé publique et la situation générale de la maladie sont également validées par les stratégies et plans d'action spécifiques des Nations Unies et de l'Union européenne. Elles sont généralement désignées sous le terme général de « réduction des risques », et recouvrent des interventions, programmes et politiques visant à réduire l'impact de la consommation de drogue dans le domaine social, économique et de la santé, à l'échelle des individus, des groupes et des sociétés. La réduction des risques se réfère aux 9 éléments répertoriés dans le guide technique 2009 de l'OMS/ONUSIDA/NUODC.

Les mesures de réduction des risques se composent de plusieurs interventions conçues en fonction des circonstances et des besoins locaux. Leur intégration dans un ensemble de mesures en liaison avec des mesures de prévention et des offres de traitement est une condition de leur efficacité. L'impact de ces mesures est étroitement lié à la conjugaison des interventions qui les composent.

En élaborant et mettant en œuvre ces mesures, leur efficacité et leur rapport coût-bénéfice doit être prouvé et diffusé afin d'atteindre des résultats durables et politiquement justifiables. En outre, ce type de mesures et services associés doivent être développés de sorte que la société les accueille favorablement, en particulier les communautés et les quartiers où ces derniers sont proposés.

3.8.4. Continuité des soins

Les problèmes posés par les drogues sont, en général, des problèmes de longue durée. Eu égard au temps nécessaire pour étudier l'efficacité d'une intervention, ou pour suivre avec succès un programme de traitement et de réadaptation, le traitement de ces problèmes nécessite un engagement et un soutien à moyen ou long terme. C'est pourquoi les politiques et stratégies doivent inclure des calendriers réalistes et tenir compte de la nécessité de définir des perspectives et des objectifs à long terme.

En ce qui concerne les soins et les interventions visant à réduire les risques et les effets néfastes de la consommation de drogue, il importe d'assurer une continuité dans la disponibilité et la facilité d'accès à ces prestations. L'efficacité et l'efficacité des interventions et des offres de traitement impliquent cohérence et continuité entre les offres et services proposés à l'intérieur et à l'extérieur du système pénitentiaire. Les efforts investis dans un traitement peuvent être compromis en cas d'interruption due à un changement de contexte.

La continuité entre le traitement et la réhabilitation est une condition préalable de l'inclusion sociale, elle permet de garantir une réintégration effective dans la société après le traitement ;

dans ce contexte, l'emploi, le logement et le rééchelonnement des dettes sont essentiels. Il est à noter cependant que les soins et les actions d'insertion, complémentaires, doivent également pouvoir être menées en parallèle, tenant compte chez certaines personnes dépendantes, du possible impact d'une démarche d'insertion sur la réduction des consommations de produits psychoactifs, et ainsi sur les soins.

3.9. Bonnes pratiques et instruments internationaux

L'élaboration de politiques en matière de drogues doit prendre en compte les nombreux instruments juridiques et politiques qui remplissent des fonctions générales, spécifiques ou individuelles dans différents secteurs de ce domaine.

En vue d'élaborer des politiques cohérentes en tenant compte de la complexité des questions traitées et dans un contexte budgétaire contraint, il est essentiel de s'appuyer sur les connaissances théoriques existants. Récemment, une série d'instruments, d'outils et de ressources ont été mis à disposition par le Conseil de l'Europe, l'UE, l'OEDT, l'UNODC, l'OICS, l'OMS, etc. (voir sélection à l'annexe 1), qui offrent aux décideurs politiques un indispensable corpus d'orientations et de recommandations pratiques.

Parmi les ressources disponibles figurent différents type de données : des données comparatives sur la consommation, ses effets néfastes, sur les mesures prises par les pouvoirs publics s'agissant du tabac, de l'alcool, des substances psychotropes, mais également sur les aspects de santé publique. Les pouvoirs publics peuvent également disposer de statistiques utiles à l'élaboration de politiques globales et intégrées couvrant l'ensemble des substances qui entraînent une dépendance. Le Groupe Pompidou offre une série d'exemples de bonnes pratiques grâce à son réseau EXASS, qui joue un rôle d'intermédiaire entre

les politiques et la pratique. Le portail de bonnes pratiques de l'OEDT présente un ensemble complet de ressources utiles aux décideurs politiques dans les domaines de la prévention, de la prise en charge thérapeutique, de la réduction des risques, de la réinsertion sociale, et sur les mesures qui limitent les effets néfastes de la consommation de drogue pour les consommateurs, la santé publique et la situation générale de la maladie.

3.10. Transversalité

On sait aujourd'hui que le problème de la drogue est un problème multidimensionnel, qui appelle une approche transversale couvrant les domaines de la santé, de la santé publique, des questions sociales, des services de police et de contrôle des frontières, de la justice et de la répression, des affaires étrangères et des relations internationales, ainsi que des droits de l'homme. Les problèmes multidimensionnels exigent des réactions multidisciplinaires impliquant différents acteurs dans différents domaines de l'action publique *afin de prendre des mesures efficaces concernant la prévention, la santé et les problèmes sociaux. Pour pouvoir traiter avec efficacité des problèmes aussi complexes, les pouvoirs publics doivent suivre une approche globale déterminant une série de mesures dans les différents secteurs concernés.

La mise en œuvre d'une approche globale nécessite d'assurer la coordination et la coopération des acteurs et des institutions agissant dans tous les secteurs concernés. Les politiques et stratégies en matière de drogues doivent être le point de référence de toutes les parties prenantes, énoncer clairement l'impératif de coopération et de coordination transversale des acteurs concernés, et assigner un rôle précis à chacun d'entre eux.

Planification et mise en œuvre

Il convient d'anticiper et d'observer, à chaque étape de la planification, de la préparation ou de la mise en œuvre des mesures adoptées, tous les effets, y compris les effets indirects ou indésirables, que celles-ci peuvent avoir. Une attention particulière doit être apportée aux mesures ayant des incidences potentielles dans les domaines de compétence d'autres institutions ou acteurs. De même, il convient de faire en sorte que les résultats ne soient pas contraires aux objectifs poursuivis dans d'autres domaines.

Il convient d'observer les sensibilités politiques et culturelles et d'y répondre au moyen d'une politique de communication et d'information active. Cela nécessite d'être ouvert à un dialogue continu avec les personnes directement ou indirectement concernées par les mesures adoptées.

On trouvera dans la consultation de la société civile, notamment des ONG, des groupes d'intérêts et des prestataires de services, une importante source d'idées, d'innovation et de soutien potentiel. En outre, le débat ouvert avec les acteurs de la société civile peut s'avérer indispensable pour faire face aux conflits que soulève parfois la mise en œuvre d'une politique en matière de drogues.

La gouvernance efficace d'une politique en matière de drogues suppose de suivre de manière systématique et continue les progrès de la science et l'actualité de la pratique.

4.1. Etablir un soutien institutionnel

Pour pouvoir être mise en œuvre avec succès, une politique doit bénéficier d'un large soutien. Le meilleur moyen d'y parvenir consiste à établir un consensus avec tous les interlocuteurs directement ou indirectement concernés dès la phase de planification, ce qui est une tâche difficile et complexe. Les références pratiques et théoriques dont on dispose à cet égard sont limitées. Le consensus doit rassembler des domaines d'action aussi bien que des structures et des organes administratifs et politiques.

En particulier, il importe que le niveau politique et les administrations partagent le même point de vue, condition pour que des politiques cohérentes ne soient pas morcelées, et pour que la mise en œuvre ne prenne pas une autre orientation que prévu. Il est donc souhaitable que les politiques, les stratégies et les programmes soient énoncés en des termes clairs et précis, ce qui exige de mettre en valeur les objectifs et les effets escomptés, d'identifier les parties prenantes et de décrire ce qui est attendu d'elles ainsi que les bénéfices qu'elles pourront en tirer.

Des procédures de gestion des conflits doivent être mises en place afin de neutraliser les frictions et les conflits qui peuvent apparaître entre différentes parties prenantes. A cet égard, l'établissement d'un mécanisme de coordination entre les acteurs de la réduction de l'offre et ceux de la réduction de la demande revêt une importance particulière.

4.2. Efficacité et efficience

Il convient de rappeler que les réponses politiques aux problèmes de drogue et dérivés de la drogue ne peuvent pas s'appuyer uniquement sur les connaissances scientifiques, elles doivent aussi prendre en compte les valeurs, les influences culturelles, les structures organisationnelles et l'opinion publique. Il convient de noter que l'utilisation des conclusions de la recherche est

souvent complexe en raison des différences de concepts et de langages utilisés dans les sphères politique et scientifique. Veiller à ce que les conclusions de la recherche ne soient pas utilisées de manière sélective et simplificatrice est important, car cela pourrait influencer négativement les effets d'une action, voire entraîner des résultats contraires à ceux escomptés.

Les mesures adoptées dans le cadre d'une politique en matière de drogues doivent toujours produire davantage d'effets positifs que d'effets négatifs. Compte tenu des ressources limitées dont ils disposent, les pouvoirs publics doivent se concentrer sur des interventions qui, d'expérience, produisent des résultats prévisibles. Il est préférable d'éviter ou de mettre fin aux pratiques qui n'ont pas encore fait leurs preuves.

Lors de la mise en œuvre d'une approche équilibrée, il est essentiel de mettre simultanément en pratique les éléments de réduction de la demande et ceux de réduction de l'offre. L'efficacité d'une mesure peut être compromise par une mise en œuvre unilatérale, morcelée ou discontinue.

Généralement, les approches multidisciplinaires et les mesures coopératives sont plus efficaces dans l'obtention des résultats souhaités, et produisent des effets d'une plus grande ampleur. Elles peuvent également être plus rentables dès lors que des effets de synergie ont été exploités, que des ressources ont été mises en commun et qu'il a été procédé à tous les niveaux à un échange ouvert d'expérience, couvrant aussi bien les succès que les échecs.

4.3. Créer des structures de coopération et de coordination

Le succès d'une politique en matière de drogue dépend toujours de la coopération et de la coordination entre les niveaux locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

L'approche partenariale doit présider à la conception même des mesures envisagées. C'est pourquoi les partenaires potentiels doivent être impliqués dès la phase de planification, ou le plus tôt possible.

Les conditions suivantes doivent être réunies pour qu'un partenariat puisse fonctionner avec succès :

- poursuivre un but commun ;
- entretenir des contacts réguliers et continus ;
- se mettre d'accord sur les modalités de communication ;
- garantir une coopération directe à tous les niveaux ;
- être conscient des limites, des préjugés et des cultures institutionnelles ;
- surmonter les obstacles juridiques ;
- respecter le principe de mutualité.

Il est nécessaire de disposer de structures veillant à ce que les mesures soient exécutées de manière coordonnée, en coopération avec les interlocuteurs pertinents, afin d'obtenir un impact maximal et une utilisation optimale des ressources. Il convient donc d'éviter toute concurrence injustifiée entre les acteurs impliqués dans l'effort coopératif, et de faire en sorte que leurs activités et leurs décisions se complètent sans se contrarier.

Le secteur de la réduction de la demande et celui de la réduction de l'offre doivent être encouragés, par des mécanismes spécifiques, à entretenir des contacts afin d'entreprendre des actions concertées et d'éviter que des interventions engendrent des conflits ou produisent des effets néfastes. Cela ne nécessite pas de mettre en place de nouvelles structures formelles, mais plutôt de disposer de plates-formes communes permettant d'entretenir une communication régulière sur une base informelle.

Il est important de comprendre que l'établissement de relations non hiérarchiques entre les partenaires impliqués dans la coopération est un facteur clé du succès, bien que difficile à atteindre. Les partenariats fondés sur un consensus suscitent

une plus grande adhésion et un niveau d'engagement plus élevé que ceux établis sur la seule base d'une obligation juridique ou d'une instruction.

La mise en place d'une coordination et d'une coopération entre différentes parties prenantes doit s'accompagner de l'observation et d'un traitement approprié des spécificités nationales, régionales et locales. Les solutions choisies dépendront du type de mécanisme régissant la coopération et les relations entre les différents niveaux de responsabilité. Il peut s'agir notamment de conclure des accords dans lesquels des approches communes sont négociées entre des entités appartenant à différents niveaux de responsabilité. Les mesures d'incitation financière et de financement ciblé de la part du niveau national à l'intention des administrations régionales et locales ont également fait leurs preuves comme moyen d'instaurer une cohérence verticale.

4.4. Suivi et évaluation

Dans la pratique, l'évaluation consiste à porter une appréciation scientifiquement fondée sur la valeur d'une action. Le suivi consiste en la collecte régulière et systématique de données au sujet d'une activité précise, dans une perspective d'évaluation et de contrôle qualité. Il offre en outre une base de connaissances générale et systématique permettant de se tenir informé des activités en cours. L'évaluation est aussi un précieux outil de planification prévisionnelle. L'importance du suivi et de l'évaluation tient en outre à la possibilité de prouver sur une base factuelle que les interventions produisent des résultats positifs qui priment sur d'éventuels effets indésirables.

L'évaluation des politiques et de leur mise en œuvre répond à plusieurs impératifs. En premier lieu, les résultats de l'évaluation peuvent prouver l'utilité des mesures prises et justifier une demande de soutien politique ou financier. D'autre part, l'évaluation peut offrir une base de connaissances permettant d'améliorer la qualité et l'efficacité des mesures adoptées, et contribuer au contrôle qualité.

Il est généralement recommandé de soumettre à évaluation les interventions de moyenne ou de grande envergure, les projets pilote et les projets expérimentaux. Le plus souvent, les micro-interventions et les mesures ponctuelles ne se prêtent pas à cet exercice. Il est également possible de faire l'économie d'une évaluation lorsque la qualité et l'effet d'une intervention sont déjà connus et établis. Dans de telles situations, il peut être préférable d'utiliser des outils d'assurance qualité moins complexes.

Les résultats de l'évaluation véhiculent de nombreuses contraintes administratives et politiques et ne peuvent être considérés comme une base suffisante pour l'élaboration de politiques scientifiquement fondées. Cependant, l'évaluation permet de collecter des données sur une situation concrète et sur l'effet des mesures prises, offrant ainsi une contribution utile au débat public sur les politiques en matière de drogues.

4.5. Garantir la qualité

L'assurance qualité peut être définie comme un système de procédures, de contrôles, d'audits et de mesures correctives visant à garantir qu'un service ou une action réponde aux exigences de qualité les plus élevées. La mise en œuvre de l'assurance qualité peut prendre la forme de contrôles plus ou moins formalisés et d'une procédure plus ou moins intense de rapports sur la base d'examens internes ou d'évaluations externes. Les outils d'assurance qualité les plus fréquemment utilisés sont la définition de normes de qualité, l'application de lignes directrices, la conduite d'évaluations et la formation du personnel à intervalles réguliers.

La mesure de la qualité se fait le plus fréquemment par une évaluation des procédures, qui peut être effectuée à tout moment pour étudier la manière dont une activité est conceptualisée, planifiée et mise en œuvre. Cette démarche permet de vérifier si les services et produits donnent satisfaction sur le plan qualitatif et quantitatif.

La formation continue du personnel est un moyen important de tenir celui-ci informé des nouvelles évolutions et connaissances dans un domaine qui connaît des changements rapides. Le nombre d'études scientifiques, de lignes directrices, de manuels et de recommandations de bonnes pratiques, ne cesse d'augmenter. En conséquence, le perfectionnement et la formation continue des professions concernées reçoivent une attention croissante, et sont un élément central de toute stratégie de management de la qualité.

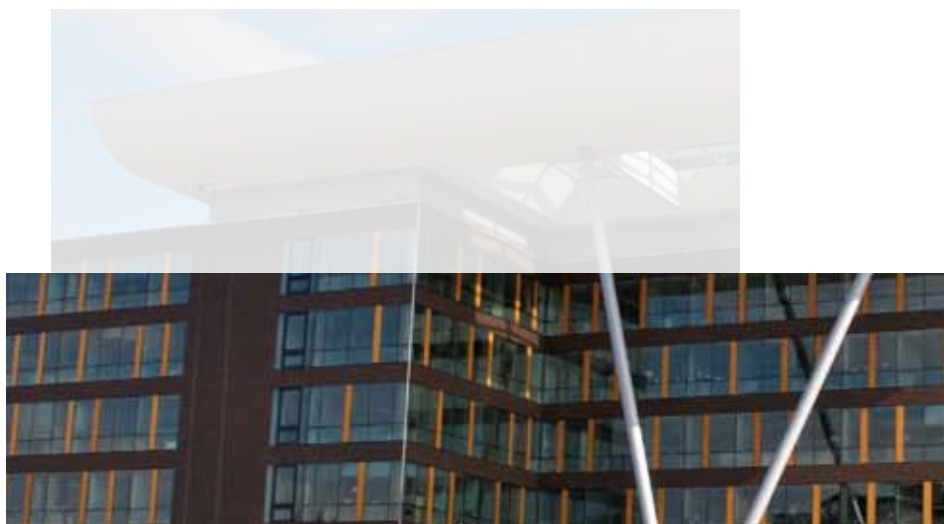
Il est important que l'éducation soit adaptée et évite la fragmentation. En matière d'éducation, la qualité doit être garantie par des procédures standards adaptées, y compris des profils de qualification indispensable pour la mise en œuvre des différentes mesures.

4.6. Amorcer et gérer le changement

En matière de drogue, les politiques doivent être réactives mais aussi proactives pour avoir un impact important et durable. En effet, si elles doivent réagir aux changements, il est tout autant important qu'elles soient dynamiques, anticipent les développements futurs et prévoient ces changements. Concrètement, cela signifie qu'en matière de drogues, les politiques, les projets, les services et les concepts doivent prévoir une marge de flexibilité et d'adaptation suffisante pour pouvoir réagir au fur et à mesure que les situations évoluent. Parallèlement, les décideurs politiques, les directeurs et les professionnels de la santé doivent être suffisamment informés des nouvelles tendances et connectés à des systèmes d'alerte précoce et à d'autres organes concernés, comme les médecins généralistes, l'EMCDDA, l'UNODC et l'OMS.

Etre attentif au changement et pouvoir s'y adapter à mesure que les sociétés et les situations évoluent, est une qualité indispensable pour assurer la crédibilité et l'efficacité des politiques en matière de drogues. Le milieu de la drogue ne cesse d'évoluer,

de nouvelles substances apparaissent et les connaissances scientifiques progressent. Les politiques en matière de drogues cherchent ainsi à déployer leur action dans un paysage soumis à une évolution dynamique, qui doit être prise en compte à chaque instant pour éviter la perte d'efficacité et les effets indésirables. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en place un système de retour d'information au niveau de l'action sur le terrain, qui permette de faire remonter des informations sur l'évolution des modes de consommation ou l'apparition de nouvelles substances. De même, il convient de disposer de systèmes de communication permettant de procéder à des ajustements lorsque les mesures mises en œuvre ne donnent pas les résultats escomptés, ou produisent des effets néfastes. Ces systèmes permettraient aux décideurs politiques d'être rapidement informés et de pouvoir réagir.



Annexe

Sélection d'instruments, d'outils et de ressources utiles à l'élaboration de politiques en matière de drogues

Conception générale des politiques en matière de drogues

Réalisations et résultats 2007-2010

(Groupe Pompidou P-PG /MinConf (2010) 1)

Signaux et résultats 2004-2006

(Groupe Pompidou P-PG/MinConf (2006) 2)

Ces rapports sur la mise en œuvre des programmes de travail du PG entre 2004 et 2010 contiennent des conseils, des renseignements et d'autres références à l'intention des décideurs et des gestionnaires dans les domaines de la prévention, de la prise en charge thérapeutique, de la justice pénale, de la recherche et de l'éthique, fondés sur les résultats et les conclusions des plateformes d'experts. Les signaux et les recommandations qui y figurent reflètent le point de vue des experts scientifiques et l'expérience des professionnels de terrain, et offrent des orientations pour la prise de décision au niveau politique. Les principales conclusions rédigées par les Correspondants Permanent du Groupe Pompidou émanant de ces travaux font l'objet de l'annexe 2 du présent document.

Recherche et politique**(Groupe Pompidou P-PG/RES (2009) 9)**

Ce rapport offre des exemples d'interaction entre des chercheurs et des responsables politiques dans 16 pays, préparés par des membres de la Plateforme Recherche du Groupe Pompidou.

Old and new policies, theories, research methods and drug users (Pompidou Group et ESSD 2009 – publication ISBN, anglais uniquement)

Cette publication contient des informations sur les modes de consommation des drogues, anciennes et récentes, et sur leur évolution. Elle passe en revue les théories existantes et examine les stratégies et les possibilités de prise en charge pour les délinquants placés en détention. Elle offre également de nouvelles approches pour combler le fossé entre la recherche quantitative et la recherche qualitative en matière de drogues.

Drogues et dépendances aux drogues : comment rapprocher la recherche, les politiques et les pratiques de terrain ? Acquis et perspectives (2004)**(Groupe Pompidou 2004 – publication ISBN)**

Cet ouvrage décrit comment rapprocher la recherche, les politiques et les pratiques de terrain pour mieux lutter contre les drogues et la dépendance aux drogues.

Plan d'action « drogue » de l'Union européenne (2009-2012)

Le plan d'action « drogue » de l'Union européenne prévoit des mesures ambitieuses visant à renforcer la coopération européenne pour limiter les dommages provoqués par la toxicomanie et lutter contre la criminalité que celle-ci génère. Ce plan s'articule autour de cinq priorités : réduire la demande de drogue, mobiliser les citoyens européens, réduire l'offre, améliorer la coopération internationale et améliorer la compréhension du phénomène de la drogue.

Stratégie antidrogue de l'Union européenne (2005-2012)

Confirmant l'approche intégrée, pluridisciplinaire et équilibrée de l'UE en matière de drogues, qui vise à la fois la réduction de

la demande et la réduction de l'offre, la stratégie se concentre sur ces deux domaines d'action et sur deux thèmes transversaux : la coopération internationale d'une part, la recherche, l'information et l'évaluation d'autre part. Elle souligne également l'importance de tirer le meilleur parti possible des instruments juridiques et d'information existants, et la nécessité de consultations adéquates avec un vaste groupe d'interlocuteurs comprenant des centres scientifiques, des professionnels et des représentants des ONG, de la société civile et des communautés locales.

Pour des politiques cohérentes et intégrées

Politique de drogues intégrée : réflexions sur le concept d'intégration en relation avec une politique sur les substances psychoactives et au-delà

(Groupe Pompidou, doc. PPG/CoherPol (2011) 14 – ISBN publication 2012)

Cette étude analyse le contexte et les systèmes adéquats aux politiques intégrées et les modèles/indicateurs à développer pour une meilleure communication des résultats de telles politiques.

Vers une politique intégrée liée aux substances psychoactives : analyse théorique et empirique (2010)
(Groupe Pompidou 2010 – publication ISBN)

Cet ouvrage théorique et empirique prolonge la réflexion menée dans « D'une politique sur les drogues illicites à une politique sur les substances psychoactives (2009) » et présente les raisons scientifiques qui motivent le choix entre une politique séparée pour chaque substance et une politique unique, « intégrée », couvrant toutes les substances. Il offre également des exemples de mise en œuvre de politiques intégrées et cohérentes.

D'une politique sur les drogues illicites à une politique sur les substances psychoactives
(Groupe Pompidou 2009 – publication ISBN)

Cette étude montre comment des politiques et des stratégies en matière de drogues sont élaborées dans différents pays d'Europe, en tenant compte des contextes nationaux, de l'influence des

instruments internationaux, et de l'évolution des connaissances scientifiques. Elle répond, en partie, à la question de savoir pourquoi certains pays choisissent une politique intégrée pour l'ensemble des substances, et d'autres une politique distincte pour chaque substance.

**Tendances de la recherche sur les drogues
(Groupe Pompidou 2010 – publication ISBN)**

Ce rapport présente les derniers résultats de la recherche dans les domaines des sciences sociales, de la psychologie et des sciences biomédicales, en matière de toxicomanie et de dépendance aux substances psychoactives. Il s'adresse aux décideurs politiques et aux professions impliquées dans la mise en œuvre des politiques en matière de drogues.

**Drogues et alcool : violence et insécurité ?
(Groupe Pompidou 2009 P-PG/CJ (2004) 7)**

Ce guide offre des informations sur la corrélation entre la consommation de drogue, le trafic de drogues illicites et la criminalité. Il donne également un aperçu sur la stimulation de la violence qui peut résulter de l'interaction de différentes substances utilisées en polyconsommation.

**Répondre aux problèmes posés par les « scènes ouvertes de la drogue », la criminalité et les atteintes à l'ordre public : vers une approche partenariale
(Groupe Pompidou -PG/Coop (2006) 3)**

La complexité de ces problèmes exige une réponse multidimensionnelle, élaborée et mise en œuvre en partenariat entre les organismes et les parties prenantes concernés. Ce rapport donne un aperçu des approches intégrées vis-à-vis des « scènes ouvertes de la drogue » et de la criminalité liée à la drogue, et des types de politiques adoptées dans toute l'Europe. Les présentations portent sur l'expérience acquise dans plus de trente villes.

Convention-cadre pour la lutte antitabac (OMS 2005)

La Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac a été élaborée à la suite de la mondialisation de l'épidémie de tabagisme. C'est un traité scientifiquement fondé, qui réaffirme le droit de tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible.

Droits de l'homme

Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (Conseil de l'Europe, 1950, STE n° 5)

- ▶ **L'article 2** énonce que le droit de toute personne à la vie est protégé par la loi.
- ▶ **L'article 3** interdit les traitements **inhumains ou dégradants**.
- ▶ **L'article 4**, sur l'interdiction de l'esclavage et du travail forcé, établit à l'alinéa 2 que nul ne peut être astreint à accomplir un **travail forcé ou obligatoire**.
- ▶ **L'article 14** interdit toute **discrimination**, fondée notamment sur la langue, la religion, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation.

Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (Conseil de l'Europe, 1981, STE n° 108)

- ▶ **L'article 6** interdit le traitement de données à caractère personnel relatives à la santé à moins que le droit interne ne prévoit des garanties appropriées.

Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine (Conseil de l'Europe, 1997, STE n° 164)

- ▶ **L'article 1** définit la finalité de cette convention, qui est de **protéger** l'être humain dans sa dignité et son identité et de garantir à toute personne, sans discrimination, le respect de son intégrité et de ses autres droits et libertés fondamentales **à l'égard des applications de la biologie et de la médecine**.
- ▶ **L'article 2** reconnaît la **primauté de l'être humain** en établissant que l'intérêt et le bien de l'être humain doivent prévaloir sur le seul intérêt de la société ou de la science.
- ▶ **L'article 3** prévoit l'obligation d'assurer **un accès équitable à des soins de santé** de qualité appropriée.
- ▶ **L'article 4** énonce que toute intervention dans le domaine de la santé, y compris la recherche, doit être effectuée dans le respect des normes et obligations professionnelles.

- ► **L'article 5** établit qu'une intervention dans le domaine de la santé ne peut être effectuée qu'après que la personne concernée y a donné son **consentement libre et éclairé**, ayant reçu préalablement une **information adéquate** quant au but et à la nature de l'intervention ainsi que quant à ses conséquences et ses risques. La personne concernée peut, à tout moment, librement retirer son consentement
- ► **L'article 10, alinéa 1er**, énonce que toute personne a **droit au respect de sa vie privée s'agissant des informations relatives à sa santé**. L'alinéa 2 garantit à toute personne le **droit de connaître toute information recueillie sur sa santé et le droit de ne pas être informée**.

Convention relative aux droits de l'enfant (Nations Unies, 1989)

L'article 33 établit l'obligation de prendre toutes les mesures appropriées pour **protéger les enfants contre l'usage illicite de stupéfiants et de substances psychotropes**.

Convention relative aux droits des personnes handicapées (Nations Unies, 2006)

Cette convention promeut, entre autres, **les principes de non-discrimination, de droit à la santé, de réadaptation, de droit à un niveau de vie adéquat, et de promotion de la dignité des personnes handicapées** au moyen de campagnes de sensibilisation (articles 4, 5, 8, 25-28).

Réduction de l'offre

Convention unique des Nations Unies sur les stupéfiants (Nations Unies, 1961, modifiée 1972)

La convention unique codifie les traités multilatéraux en vigueur dans le domaine de la lutte contre la drogue et étend les dispositifs antidroque existants de manière à couvrir la culture des plantes cultivées comme matière première pour la fabrication de stupéfiants. Les principaux objectifs de la Convention sont de limiter aux seules fins médicales et scientifiques la possession,

l'utilisation, le commerce, la distribution, l'importation, l'exportation, la fabrication et la production de drogues, et de lutter contre le trafic de drogue grâce à une coopération internationale visant à prévenir et dissuader les trafiquants de drogue. La convention a également établi l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) par la fusion du Comité central permanent et de l'Organe de contrôle des stupéfiants.

Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime (Conseil de l'Europe, 1990, STE n° 141)

Cet instrument s'attaque sur un large front aux produits et avoirs provenant de la grande criminalité, et fait en sorte que les cellules logistiques ne puissent trouver aucun havre financier en Europe. Il renforce la coopération internationale en matière pénale, notamment par des dispositions permettant la divulgation d'informations sur les titulaires de comptes bancaires et leurs transactions. La faculté d'étendre ces dispositions aux institutions financières non bancaires a également été prévue.

Accord relatif au trafic illicite par mer, mettant en œuvre l'article 17 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (Conseil de l'Europe, 1995, STE n° 156)

L'accord sur l'interdiction des navires impliqués dans des activités relatives au trafic de drogue dans les eaux internationales est un instrument de mise en œuvre de la convention des Nations Unies de 1988. Une attention particulière y est accordée aux mesures visant les navires apatrides, aux mesures prises à la demande de l'Etat du pavillon, et à la notion de compétence préférentielle dans les cas où des mesures de répression sont prises par une partie avec le consentement préalable de l'Etat du pavillon. Parmi les autres questions traitées figurent l'usage de la force, l'indemnisation, etc.

Répression des infractions

Traitement sous quasi-contrainte (Groupe Pompidou P-PG/CJ (2010) 3)

Aperçu de différentes expériences nationales en matière de traitement sous quasi-contrainte de délinquants toxicomanes.

Traitement par quasi-contrainte des adultes délinquants toxicomanes : Résultats d'une étude dans les Etats membres du Groupe Pompidou (Groupe Pompidou P-PG-CJ (2008) 15)

Il apparaît que les alternatives à la détention offrent un meilleur rapport coût-efficacité et engendrent moins d'effets néfastes. Les données recueillies montrent que le traitement sous quasi-contrainte peut être un bon moyen de réduire le niveau de consommation, les comportements à risque et la délinquance, et d'améliorer l'insertion sociale. Il peut être aussi efficace que le traitement volontaire lorsqu'il est dispensé dans les mêmes unités thérapeutiques.

Lignes directrices relatives à l'application du traitement sous quasi-contrainte (Groupe Pompidou P-PG-CJ (2007) 21)

L'intérêt de ce type de traitement est lié à l'augmentation de la population carcérale, largement liée à la consommation de drogue, et au manque d'effet dissuasif d'autres sanctions sur la consommation de drogue et la délinquance correspondante.

Circulation routière et substances psychoactives (Groupe Pompidou 2004 – publication ISBN)

Cet ouvrage fait le point sur les mesures et politiques existantes concernant le problème de la conduite sous l'emprise de substances altérant l'aptitude de conduire. Il s'intéresse à la prévalence de ce phénomène, à l'évaluation des risques, aux aspects de mise en œuvre de politiques, à la prévention et aux traitements de substitution. Il offre en outre une série de recommandations formulées par des experts.

**La prévention du détournement de précurseurs
(Groupe Pompidou P-PG-CJ (2009) 2)**

Conclusions et recommandations d'une conférence d'experts sur l'enquête de traçage, la collecte de preuves, les sanctions et la prévention dans le domaine du détournement des précurseurs de drogue.

**La prévention du détournement des précurseurs de drogue
par un travail en réseau efficace
(Groupe Pompidou P-PG-Precursors (2010) 3)**

Conclusions et recommandations d'une conférence d'experts sur la prévention du détournement des précurseurs de drogue par un travail en réseau efficace entre les organismes concernés.

Agence européenne de police Europol (OCTA 2011)

Conclusions et considérations stratégiques futures pour les agences de répression des infractions de l'UE.

Prévention

**Le dépistage des drogues en milieu scolaire et en milieu
professionnel (Groupe Pompidou P-PG/Ethics (2008) 5)**

Avis et recommandations d'experts sur les aspects éthiques du dépistage de drogues en milieu scolaire et en milieu professionnel.

**Pompidou Group manual on outreach work
(Pompidou Group P-PG/Prev (2003) 6, anglais uniquement)**

Cet ouvrage s'intéresse à la prévention secondaire à l'intention des jeunes, et plus particulièrement des jeunes consommateurs de drogue ou risquant de le devenir. Il offre aux décideurs, aux milieux professionnels et aux acteurs sur le terrain des conseils sur le travail à l'échelon local, élément clé de toute stratégie de prévention.

**Prevention interventions in recreational settings
(Pompidou Group P-PG/Prev (2010) 7, anglais uniquement)**

Cet ouvrage a pour but d'aider les collectivités locales à faire face aux problèmes liés à la consommation de drogue dans les lieux de vacances, de tourisme et de loisirs. La notion de drogue couvre ici également l'alcool et le tabac. Une attention particulière est apportée à la vie nocturne en tant que cadre fréquent de la consommation de drogue et des problèmes connexes.

Questions éthiques soulevées par l'immunothérapie des addictions (Groupe Pompidou P-PG/Ethics (2010) 11)

Partant de l'exemple du « vaccin » contre la cocaïne, ce rapport et avis d'expert s'intéresse aux questions éthiques soulevées par ce type de traitement, et aux aspects éthiques du consentement éclairé et conscient dans le domaine de la recherche médicale impliquant des personnes dépendantes et des consommateurs de drogues.

Overview of projects submitted to the European Drug prevention Prize in 2004 – 2006 – 2008 – 2010 - Summary of prize-winning projects and shortlisted projects (Pompidou Group P-PG/PREV/PP (2010) 4, anglais uniquement)

Tous les deux ans, le Groupe Pompidou organise le Prix européen de la prévention des drogues et reçoit à cette occasion une impressionnante série de projets de prévention impliquant des jeunes. Trois projets reçoivent un prix, mais plusieurs autres sont récompensés d'un certificat de reconnaissance pour la qualité et le caractère innovant du travail accompli. Ces projets sont fréquemment porteurs d'idées nouvelles et créatives, et offrent de précieuses ressources aux décideurs politiques, aux chercheurs, aux experts et aux acteurs sur le terrain ainsi qu'à d'autres jeunes qui souhaitent concevoir leurs propres projets et programmes.

**Evaluation of Drug Prevention Activities
(Pompidou Group P-PG/Prev (2010) 6, anglais uniquement)**

Cette étude examine les problèmes rencontrés lors de l'évaluation des mesures de prévention de la consommation de drogue, et propose des solutions d'amélioration.

**Kit de ressources sur la prévention et l'évaluation
(OEDT 2010)**

Ce manuel contient une série de principes de prévention, de règles de planification et de conseils d'évaluation, rassemblant ainsi des connaissances de base fondées sur des données scientifiques.

**Evaluation: a key tool for improving drug prevention
(OEDT 2010, anglais uniquement)**

Cet ouvrage traite des aspects pratiques et politiques de l'évaluation, et présente une série d'outils destinés à améliorer les programmes de prévention de la toxicomanie.

Prise en charge thérapeutique**Treatment systems overview****(Pompidou Group 2010 – publication ISBN, anglais seulement)**

Cet ouvrage offre un aperçu des systèmes de prise en charge dans 22 des 35 pays membres du Groupe Pompidou. Il porte une attention particulière à la prise en charge de la polytoxicomanie, qui gagne de l'importance en Europe. La diversité des systèmes de prise en charge reflète la complexité des problèmes juridiques, politiques, économiques et culturels au niveau national. L'ouvrage présente, à l'intention des décideurs politiques et des acteurs sur le terrain, une série de bonnes pratiques visant à faciliter l'accès à la prise en charge.

**Demandes de traitement des consommateurs de drogues -
Influence sur les politiques et les pratiques
(Groupe Pompidou 2006 – publication ISBN)**

Trois études de cas décrivent l'utilisation des demandes de traitement dans l'élaboration de politiques en matière de drogues et de services en Irlande, Italie et Slovénie. L'un des messages forts de ce rapport est le besoin d'informations sur les résultats du traitement. Il est clair que les décideurs politiques ont besoin d'être mieux informés sur la situation des patients à l'issue du traitement, sur leur maintien en traitement et sur l'efficacité thérapeutique.

**Drug Abuse Treatment and Rehabilitation
(UNODC 2003, anglais, russe)**

Cette boîte à outils contient un guide pratique de planification et de mise en œuvre à l'intention des décideurs et des gestionnaires.

**Investing in Drug Abuse Treatment
(UNODC 2003, anglais, russe, espagnol)**

Ce document d'orientation à l'intention des décideurs politiques démontre que la prise en charge thérapeutique de la toxicomanie peut et doit être considérée comme un moyen d'améliorer la santé publique et d'atténuer les problèmes sociaux des patients, et que l'on dispose de méthodes permettant d'organiser la structure et l'administration des soins en ce sens.

**Contemporary drug abuse treatment - A review of the
Evidence Base (UNODC 2002, anglais, russe, espagnol)**

Cette étude présente une synthèse des résultats de la recherche concernant l'efficacité du traitement de la toxicomanie, et les facteurs qui l'influencent. Elle vient compléter le chapitre de l'ouvrage « Drug abuse treatment and rehabilitation » consacré aux services de traitement et de réadaptation, ainsi que le document « Investing in drug abuse treatment ».

OMS, ONUDC, ONUSIDA, Guide Technique (2009)

Ce guide est destiné aux pays qui souhaitent mettre en place un accès universel à la prévention, au traitement et aux soins du VIH pour les usagers de drogues par injection. .

**Guidelines for the psychosocially assisted pharmacological
treatment of opioid dependence
(OMS 2009, anglais uniquement)**

Ces lignes directrices ont été développées sous l'effet d'une résolution du Conseil économique et social des Nations unies (ECO-SOC), qui invitait l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en collaboration avec l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC), à développer et à publier des exigences minimum et des recommandations internationales sur le traitement pharmacologique psychosocialement assisté de la dépendance

aux opiacées. Les recommandations s'adressent aux professionnels des traitements pharmacologiques psychosocialement assistés à tous les niveaux. Ce traitement consiste en une prise en charge pharmacologique et psychosociale spécifique pour réduire à la fois la consommation illicite d'opiacées et les effets de la consommation d'opiacées, et améliorer la qualité de vie.

Position paper: substitution maintenance therapy in the management of opioid dependence and HIV prevention (OMS/UNODC/UNAIDS 2004, anglais, russe)

Ce document de position énonce des principes directeurs pour la pratique du traitement de substitution/de maintien.

Evaluation

● Analyse de la situation en matière de drogues

Rapports annuels de l'OEDT sur l'état du phénomène de la drogue en Europe

Le rapport annuel présente la vue d'ensemble de l'OEDT sur le phénomène de la drogue. Il constitue un ouvrage de référence essentiel pour les décideurs, les spécialistes et les acteurs sur le terrain, et plus largement pour tous ceux qui s'intéressent aux dernières découvertes en matière de drogues en Europe. Publié chaque automne, le rapport annuel contient des données non confidentielles complétées par de nombreuses informations chiffrées.

Rapports ESPAD

Les rapports du Projet européen d'enquêtes scolaires sur l'alcool et autres drogues (ESPAD) se fondent sur des données recueillies tous les quatre ans dans les pays participant au projet. L'ESPAD publie des rapports internationaux ainsi qu'un certain nombre de rapports nationaux, d'articles et de documents.

**Drug Abuse Rapid Situation Assessment and Responses
(UNODC 1999, anglais uniquement)**

Les évaluations rapides servent à faciliter le choix d'un type d'intervention. Une intervention peut se révéler inadaptée lorsqu'elle n'a pas été conçue sur la base d'une évaluation correcte de la situation. Les évaluations rapides permettent d'apprécier l'adéquation et la faisabilité des interventions proposées, et d'identifier les obstacles à prévoir et les moyens de les contourner.

**Technical Guide to Rapid Assessment and Response
(WHO 2001 TG-RAR, anglais uniquement)**

Ce guide de formation à l'évaluation et à l'intervention rapides offre une présentation détaillée de tous les aspects de la planification et de la mise en œuvre de mesures d'évaluation rapide. C'est un document général qui peut s'appliquer à des problématiques variées dans le domaine de la santé. Il est recommandé de l'utiliser en complément des guides d'adaptation, qui offrent des conseils succincts sur l'application de l'approche RAR à des situations précises.

**Rapid Assessment of Alcohol and other Substance Use in
Conflict-affected and Displaced Populations: A Field Guide
(OMS et UNHCR 2008, anglais uniquement)**

La consommation d'alcool et d'autres substances fait partie des nombreux problèmes sociaux et de santé liés aux conflits et aux déplacements forcés. C'est un phénomène récurrent dans les camps de réfugiés et autres situations en marge de conflits. Les méthodes d'évaluation rapide permettent d'obtenir des informations sur la consommation de substances dans un secteur donné ou au sein d'un groupe précis.

● **Analyse des conditions et de la qualité des interventions préventives**

Evaluating drug prevention in the European Union (OEDT 1998, anglais uniquement)

Aperçu des différentes philosophies de prévention et des raisons d'établir l'évaluation en tant que procédure systématique et scientifiquement fondée, faisant appel à des bonnes pratiques et à une méthodologie confirmée.

Technical Consultation on the Assessment of Prevention and Treatment Systems for Substance Use Disorders (OMS 2006, anglais uniquement)

Ce rapport examine les méthodes et techniques utilisées pour apprécier, contrôler et évaluer les systèmes de prévention et de traitement de la toxicomanie sous l'angle des besoins de la population, et propose un guide d'analyse.

● **Analyse des conditions et de la qualité des services de prise en charge**

Schedules for the assessment of standards of care (OMS 1993 – ASC 1-5, anglais uniquement)

Procédures d'appréciation pour l'application des normes de l'OMS en matière de disponibilité, d'accessibilité, d'évaluation, de traitement, de posture, d'orientation et de droits des patients.

Quality assurance in mental health care (OMS 1994, version prenant en compte la toxicomanie 2009, anglais uniquement)

Instrument destiné à faciliter l'évaluation qualitative de l'environnement physique, des dispositifs administratifs et des services en réseau.

International guidelines for psychosocially assisted pharmacological treatment of opioid dependence (OMS 2008, anglais uniquement)

Lignes directrices, fondées sur des connaissances scientifiques, pour les traitements de désintoxication et de maintien, accompagnées de recommandations détaillées et d'une checklist pour l'application de normes de base.

● Analyse des conditions et de la qualité des services de réduction des risques

Harm Reduction: evidence, impact and challenges (OEDT 2010, anglais uniquement)

Cette monographie donne un aperçu complet du domaine de la réduction des risques. La première partie remonte aux origines des approches de réduction des risques et de leur diffusion en Europe. La deuxième partie se penche sur les mesures de réduction des risques en vigueur actuellement ainsi que sur leur impact. La troisième partie porte sur les défis et les innovations dans ce domaine.

Assessment instrument for harm reduction interventions (OEDT 2009, anglais uniquement)

Le portail de bonnes pratiques de l'OEDT donne accès, sous forme de compilations ou d'explications, aux résultats d'études portant sur des interventions spécifiques, ainsi qu'à des informations détaillées sur les méthodes et les concepts employés

● Analyse des résultats et de l'impact des interventions

Evaluation of the European Union's 2000–04 drug strategy and drug action plan (OEDT 2004, anglais uniquement)

Première évaluation de la stratégie antidrogue de l'Union européenne sur la base de sa mise en œuvre dans les Etats membres. Le rapport offre des informations sur les progrès accomplis dans la période considérée, et sur les efforts qui restent à fournir.

Addiction Severity Index (6e version, adaptée au contexte européen)

Instrument permettant d'évaluer la consommation de drogue, l'état de santé et la situation sociale et légale des patients avant et après un traitement.

Questionnaire sur la qualité de vie, version abrégée (WHOQOL-BREF)

Outil permettant d'évaluer la qualité de vie subjective du patient avant et après un traitement.

Travaux en cours

European drug prevention quality standards (OEDT, 2011 -)

L'OEDT participe actuellement à un projet de recherche financé par l'Union européenne qui a pour but de définir des critères de qualité communs, fondés sur des connaissances scientifiques, pour la prévention de la toxicomanie dans l'UE. Ces critères pourraient être adoptés par les Etats membres en vue d'améliorer la pratique en matière de prévention de la toxicomanie, et de gagner en efficience en réduisant le risque d'interventions inefficaces ou iatrogènes.

Assessment of Prevention and Treatment Systems for Substance Use Disorders (OMS 2006, anglais uniquement)

L'outil Substance Abuse Instrument for Mapping Services (WHO-SAIMS) a pour objectif de fournir aux décideurs des informations sur les systèmes de prévention et de traitement aux fins de planification, de conception des services et d'amélioration des prestations.

Evaluating national drug strategies and action plans (OEDT 2010 – 2012, anglais uniquement)

Le plan d'action « drogue » 2009-2012 de l'Union européenne préconise l'élaboration d'instruments analytiques afin de mieux évaluer l'efficacité et l'impact des politiques en matière de drogues, et demande aux Etats membres d'évaluer et d'ajuster les politiques nationales en matière de drogues sur une base régulière. L'OEDT entame ce travail dans le cadre de son programme 2010, qui prévoit d'élaborer des lignes directrices européennes pour l'évaluation des stratégies nationales en matière de drogues.

Critères de qualité minimum pour la réduction de la demande de drogue

(travaux en cours, Union européenne/DG-JLS, 2010-2011)

La Commission européenne entend soumettre au Conseil, en 2012, une proposition d'accord sur des références et des normes de qualité minimum en matière de réduction de la demande de drogue. L'objectif est de parvenir, dans les Etats membres de l'Union, à une amélioration mesurable des références et des normes dans tous les secteurs de la réduction de la demande : prévention, traitement, réduction des risques, réadaptation et réinsertion.

**Substance Abuse Intervention Mapping System SAIMS
(OMS 2008-)**

Ce projet a pour objectif de combler le fossé entre les ressources disponibles et ce qui serait nécessaire pour améliorer la prise en charge des troubles liés à la toxicomanie. L'information diffusée dans les rapports périodiques peut être utilisée pour renforcer les systèmes de soins de santé psychiques dans le sens d'une amélioration des soins et des services à l'échelle des individus et des groupes de population.

**Projet Treatnet de renforcement des capacités et de
promotion des bonnes pratiques (UNODC, depuis 2006)**

Treatnet est un réseau fondé et géré par l'UNODC, qui vise à promouvoir et encourager les politiques de traitement éthiques et scientifiquement fondées en matière de consommation de drogue et de toxicomanie. Il préconise la mise en place de services de désintoxication, de traitement et de réadaptation diversifiés, efficaces et de qualité, couvrant également la prévention et les soins en rapport avec le VIH/sida.



Annexe

2

Observations sur la mise en œuvre des politiques en matière de drogues entre 2003 et 2010

Sur la base d'une série de signaux et de conclusions provenant des différents domaines de travail du Groupe Pompidou entre 2003 et 2010, les Correspondants permanents des Etats membres ont formulé les observations qui suivent, qu'ils jugent particulièrement pertinentes et utiles pour le travail d'élaboration des politiques en matière de drogues (docs. P-PG /MinConf (2010) 1) and P-PG/MinConf (2006) 1):

Rapprocher l'action politique et la recherche. Il convient de rappeler que les réponses politiques à la drogue et aux problèmes qui en découlent ne peuvent reposer uniquement sur les preuves et la rigueur scientifiques ; elles doivent aussi prendre en compte les influences culturelles, les structures de la société et l'opinion publique. Or, il semble que les résultats de la recherche n'influencent que rarement les politiques en matière de drogues. Ces résultats sont fréquemment exploités à des fins politiques (c'est-à-dire sélectionnés, simplifiés et interprétés selon les intérêts du groupe concerné) pour appuyer certaines prises de position.

Droits de l'homme. L'intégration d'une dimension des droits de l'homme dans les politiques en matière de drogues contribuera à souligner la nature pluridimensionnelle de l'usage de substances psychotropes et des addictions, c'est-à-dire l'existence de facteurs sociétaux interdépendants et se renforçant mutuellement. En outre, la dimension des droits de l'homme permet de replacer cet aspect au centre des préoccupations. L'intégration d'une telle dimension dans les approches fondées sur des connaissances scientifiques peut être un moyen de réorienter les politiques en matière de drogues sur la réduction de la demande et, ainsi, de replacer la santé publique, en tant que premier principe de base, au cœur des politiques de lutte contre les drogues.

S'appuyer sur un large ensemble de données: Avec les valeurs fondamentales d'une politique comme point de départ, les décisions politiques sur la toxicomanie devraient tenir compte des résultats et des expériences de la pratique de la recherche scientifique ainsi que les relations entre les importantes implications des politiques. Le fait de définir les politiques en s'appuyant simplement sur des données empiriques n'est pas suffisant. En effet, la qualité des données, la compatibilité des statistiques et la nécessité d'établir des liens de cause à effet appellent une réflexion plus large. Les statistiques existantes doivent être associées à des études qualitatives et à des interprétations basées sur des perspectives pluridisciplinaires, et validées par l'expérience des professionnels.

Le fait de fonder les politiques sur des connaissances scientifiques permet d'apporter des réponses rapides et ciblées aux problèmes – divers et changeants – liés à l'abus de drogues. Il est donc important de redéfinir les priorités et les directives concernant le financement public des établissements de recherche. Par ailleurs, il faut une stratégie visant à débloquer « les connaissances cachées » dans les données existantes afin de pouvoir les exploiter dans le cadre des prochaines recherches. L'investissement dans les statistiques n'est pas rentable s'il ne s'accompagne pas aussi d'un investissement dans une analyse des données de grande qualité.

Reconnaître la complexité de la situation: Devant la complexité des problèmes auxquels la société est confrontée en matière d'abus de drogues, l'adoption d'une approche pluridisciplinaire est absolument essentielle. Cela demande la mise en œuvre d'actions de coopération concernant plusieurs secteurs et disciplines et reliant les différents organismes et acteurs concernés. Seules de telles actions intersectorielles peuvent tenir compte des différentes dimensions d'un problème et garantir des politiques efficaces ainsi qu'un bon usage des ressources.

Rester cohérent: Les objectifs de la coopération entre les différents secteurs doivent s'aligner sur les décisions et orientations des responsables politiques. Il est donc important qu'il existe une cohérence entre la vision politique des dirigeants et le discours des différents acteurs travaillant dans ce domaine, non seulement lorsque de nouvelles politiques sont mises en œuvre, mais aussi lorsque leurs effets sont connus.

Analyser les politiques: Des compétences, des outils et des ressources permettant d'évaluer l'impact et les effets des actions doivent être développés, ce qui requiert un renforcement de la culture d'évaluation des programmes antidrogue dans toute l'Europe. Pour pouvoir élaborer des politiques plus efficaces, il faut maintenant comprendre dans quelle mesure ces politiques ont une influence sur la consommation de drogues et sur les usagers. A cette fin, des recherches doivent être menées concernant le processus d'élaboration des politiques et ses conséquences, notamment afin d'identifier les résultats et les effets attendus et imprévus.

Le réalisme: L'utilisation d'indicateurs de réussite irréalistes peut compromettre les politiques mises en œuvre et empêcher l'identification des mesures efficaces ayant un véritable impact. Pour réussir, les politiques doivent répondre à des attentes réalistes et produire des résultats vérifiables. Ceux-ci doivent être mesurables si l'on veut qu'une mise en œuvre, une gestion et une évaluation correctes soient possibles. Par exemple, les décideurs doivent savoir qu'il n'y a actuellement aucune preuve pédagogique de l'efficacité des tests de dépistage dans les

établissements scolaires comme outils de prévention de l'usage et de l'abus de drogue. Lorsque le dépistage est pratiqué dans des établissements, il faut prendre en compte tous les aspects pédagogiques et juridiques, notamment l'éthique et les droits de l'homme.

L'approche équilibrée: Les nombreuses données disponibles plaident en faveur d'une approche équilibrée entre les politiques de réduction de l'offre et celles qui visent la réduction de la demande. On observe à certains niveaux une tendance à privilégier les premières. Cette tendance semble provenir de la préoccupation croissante du public. Il faut cependant garder à l'esprit qu'en dépit des nouvelles technologies et des nouveaux modes de trafic de drogues, la réduction de l'offre peut à elle seule être efficace pour contrôler les problèmes liés aux drogues illicites.

Choix éclairés. Il est essentiel de faire un choix éclairé pour toute décision liée à l'adoption de politiques, à l'application de mesures et à l'orientation de la recherche sur les drogues. Les choix sont des facteurs décisifs dans les décisions d'ordre législatif, juridique et personnel. La notion de choix éclairé, qui repose sur le principe du libre arbitre, doit être constamment réexaminée à la lumière des derniers résultats de la recherche en neurosciences et en génétique concernant les facteurs qui conditionnent le comportement humain.

Réduction de l'offre : Pour arrêter la production de drogues synthétiques, l'intervention précoce au début de la chaîne de production de drogues est cruciale. Une attention particulière est portée aux risques potentiels du personnel de l'aéroport au trafic de stupéfiants. Ce type de crime ne peut être maîtrisé par une approche harmonisée, internationale, impliquant plusieurs agences. En outre, de nouvelles formes de coopération avec les sociétés privées autorisées présentes dans les aéroports sont nécessaires pour avoir le contrôle de risques de criminalité à l'aéroport.

Enregistrement des usagers de drogue. Les systèmes d'enregistrement des patients sont une importante source d'information pour concevoir des solutions de traitement adaptées aux groupes visés. A ce titre, il est urgent de revoir les systèmes d'enregistrement des usagers de drogue. La protection des données relatives aux clients doit recevoir une attention particulière lors de la mise en place de tels systèmes. Si cette protection ne peut être garantie ou vérifiée, l'enregistrement des usagers de drogue peut devenir, par crainte des conséquences négatives, un obstacle pour les personnes ayant besoin d'un traitement.

Les systèmes de prise en charge : La prise en charge des toxicomanies en Europe devrait être fondée sur des preuves scientifiques et de bonnes pratiques plutôt que sur la tradition, la croyance et des attentes irréalistes. Le point de vue des usagers de drogues, leurs parents et d'autres personnes touchées par la consommation de drogues et les problèmes associés reçoivent peu d'attention. Cela peut constituer un sérieux obstacle à l'offre d'un traitement adéquat et efficace. Contrôler l'application des options de traitement et en tenant compte des résultats de la recherche sur les drogues fournira des informations sur ce qui fonctionne et quel est l'impact obtenu.

Maladie chronique. L'usage abusif de drogue est souvent un problème de longue durée et la dépendance est une maladie chronique. Ce fait a régulièrement été sous-estimé ces dernières années. Ainsi, dans de nombreux cas, les concepts d'intervention et, partant, la planification des ressources s'inscrivent sur le court et moyen terme, dans le vague espoir d'une guérison et d'une réinsertion sociale. A des fins d'efficacité, il convient de réajuster les échelles temporelles des interventions et des services par rapport à cette réalité. Les politiques et les services devraient également tenir compte du fait que le nombre d'usagers de drogue plus âgés va aller croissant et qu'il sera nécessaire de concevoir des réponses médicales et sociales appropriées.

Coopération. Les partenariats entre les parties prenantes qui se trouvent en première ligne ne permettent pas de répondre à tous les problèmes de drogue mais peuvent constituer un moyen plus efficace et rentable que les méthodes traditionnelles pour mettre en œuvre les politiques en matière de drogues. Les approches intégrées, conjuguant répression des infractions, traitement et prévention, peuvent améliorer l'impact de ces politiques. La mise en œuvre de politiques intégrées dépend nécessairement de la capacité des acteurs à s'investir dans des partenariats en première ligne.

La communication entre acteurs concernés: Il faut clarifier et définir le rôle, la place et les responsabilités des partenaires de la lutte contre la toxicomanie afin de mieux coordonner la recherche, l'élaboration des politiques et la pratique des professionnels, et d'élaborer des politiques plus efficaces. Les responsables politiques ont besoin d'orientations précises issues de la recherche comme de la pratique pour pouvoir réagir rapidement aux questions les plus pressantes. Mais pour être pleinement efficaces et durables, ces solutions à court terme doivent s'accompagner d'autres politiques à moyen et long terme dûment financées. Le grand public et les responsables politiques attendent légitimement des chercheurs et des praticiens qu'ils fournissent, dans des délais raisonnables, des orientations claires sur les actions nécessaires et les résultats attendus, et ces attentes devraient être mieux comprises et intégrées dans les travaux entrepris. Développer la coopération entre les partenaires, en vue d'une meilleure synergie de leurs activités, peut contribuer à éviter les doublons et les chevauchements au niveau des Etats et des institutions européennes.

La participation des jeunes: La participation et l'investissement actifs des jeunes dans la prévention des toxicomanies est une réalité dans toute l'Europe et devrait être au cœur de toute politique de prévention des toxicomanies. La participation des jeunes apporte une valeur ajoutée aux efforts entrepris par les pouvoirs publics et la société civile pour résoudre les problèmes liés à

la consommation de drogue car elle peut renforcer les facteurs de protection tout en ayant un impact sur les comportements à risque.

Outils virtuels. Les technologies de l'information et de la communication apportent une réelle valeur ajoutée à la lutte contre les drogues et les addictions lorsqu'elles sont employées comme des outils interactifs qui mettent en relation les usagers, les professionnels et les organismes chargés de traiter les problèmes liés à la drogue. Le rôle que joueront les TI, soit comme outil de prévention de la consommation de drogue chez les jeunes, soit comme support utilisé pour promouvoir les drogues, dépendra du soutien apporté aux jeunes pour développer leur capacité à faire face à ces questions. La reconnaissance de leurs capacités, de leurs ressources et de leur énergie déterminera le rôle qui peut être le leur dans la réduction ou la prévention de la consommation de drogue.

Evaluation. C'est un aspect qui doit être davantage étendu et appliqué en Europe. Il est important de comprendre que cet outil permet de mesurer l'impact d'une mesure et d'y apporter des améliorations. Réduire l'évaluation à un moyen de convaincre les bailleurs de fonds ou d'obtenir des ressources en altère la portée et l'utilité et, partant, diminue l'impact de ses résultats.

Renforcement des capacités. Le Groupe Pompidou a fait preuve, à travers diverses activités, notamment le réseau de coopération MedNET et les programmes de formation aux aptitudes à la vie quotidienne, de sa capacité à contribuer à la conception et à la mise en œuvre de différentes interventions ainsi qu'à l'élaboration de stratégies et d'actions. Les travaux du Groupe peuvent ainsi avoir un impact avéré sur les politiques de lutte contre les drogues, complétant idéalement l'action menée par l'UE dans le cadre de sa politique de voisinage et autres programmes connexes. Il appartient aux décideurs de connaître et d'exploiter ces ressources, le cas échéant, pour aider les pays non membres de l'UE à élaborer des stratégies et des politiques en matière de drogues.





